

FORMATION DES ELUS EN 2018

BULLETIN D'INSCRIPTION valant BON de COMMANDE

A transmettre par courriel à engees-fc@unistra.fr ou par télécopie au 03 88 24 82 80 ou par courrier à :
ENGEES – Formations professionnelles – 1 quai Koch – BP 61039 – 67 070 STRASBOURG CEDEX

Les objectifs, le contenu, les modalités pédagogiques ainsi que le lieu de la formation sont décrits dans la fiche pédagogique de chaque formation.

Choix	Formation	Coût Bas-Rhin	Coût autres Dépts	Date
	Les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales dans un projet	99 €	110 €	17/11/18
	Les éco-quartiers	99 €	110 €	15/09/18
	Les filières boues des stations d'épuration	99 €	110 €	06/10/18
	La biodiversité à la ville et à la campagne	99 €	110 €	13/10/18
	La géothermie en Alsace : potentiel énergétique du sous-sol et enjeux environnementaux	99 €	110 €	24/11/18
Montant total de la commande				

Participant

Mme/M. - NOM : PRENOM :

Fonction (Maire, Maire délégué, Adjoint, Conseiller municipal.....).....

Adresse personnelle (pour la convocation).....

.....

Téléphone fixe : Téléphone portable : Courriel :

Droit individuel à la formation (DIF) :

L' élu s'engage à mobiliser le crédit d'heures DIF (une annexe explicative sur le DIF est jointe au présent formulaire). A défaut, la commune ou l'EPCI prendra en charge l'intégralité du coût de la formation. Le formulaire DIF est transmis à la Caisse des Dépôts et Consignations deux mois avant le début de la formation.

Collectivité

Commune / EPCI :

Adresse :

Téléphone : Télécopie : Courriel :

L' élu s'engage à venir aux formations auxquelles il s'est inscrit. En cas d'empêchement de l' élu d'assister à l'une ou l'autre séance, l' élu et la commune s'engagent à prévenir l'ENGEES le plus rapidement possible.

Aucune candidature ne pourra être acceptée sans la signature du Maire ou du Président d'EPCI car l'inscription entraîne la présence obligatoire du candidat et son dégage ment de toute activité pendant la durée du stage.

Signature du participant :

A, le

Signature du Maire ou du Président valant engagement de payer le montant total de la commande ci-dessus, si le DIF est refusé :

A, le

Annulation

Elle est formulée par écrit (courrier ou fax) par le participant.

A titre d'indemnité forfaitaire (sauf cas de force majeure), les droits d'inscription sont facturés à hauteur de 50 % pour une annulation de 16 à 30 jours avant le début de la session, à hauteur de 75 % pour une annulation de 1 à 15 jours avant le début de la session et à hauteur de 100 % en cas d'absence le jour J. Les remplacements par un autre stagiaire de la même structure sont cependant admis à tout moment.

Droit individuel à la formation (DIF)

Les formations proposées par l'ENGEES sont éligibles au DIF. L'élu est invité à mobiliser son crédit d'heures du DIF.

Evaluation de la satisfaction : le décret du 30 juin 2015

Conformément au décret du 30 juin 2015 et à la certification E-AFAQ, « Conformité de la formation professionnelle », le stagiaire a la possibilité de contacter AFNOR certification pour signaler tout manquement à l'une des exigences du décret du 30 juin 2015, et peut déposer un avis sur AFNOR Pro Contact. Les réclamations sont traitées conformément à notre procédure « Gérer les réclamations et les actions de formations non conformes ».

Informations pratiques

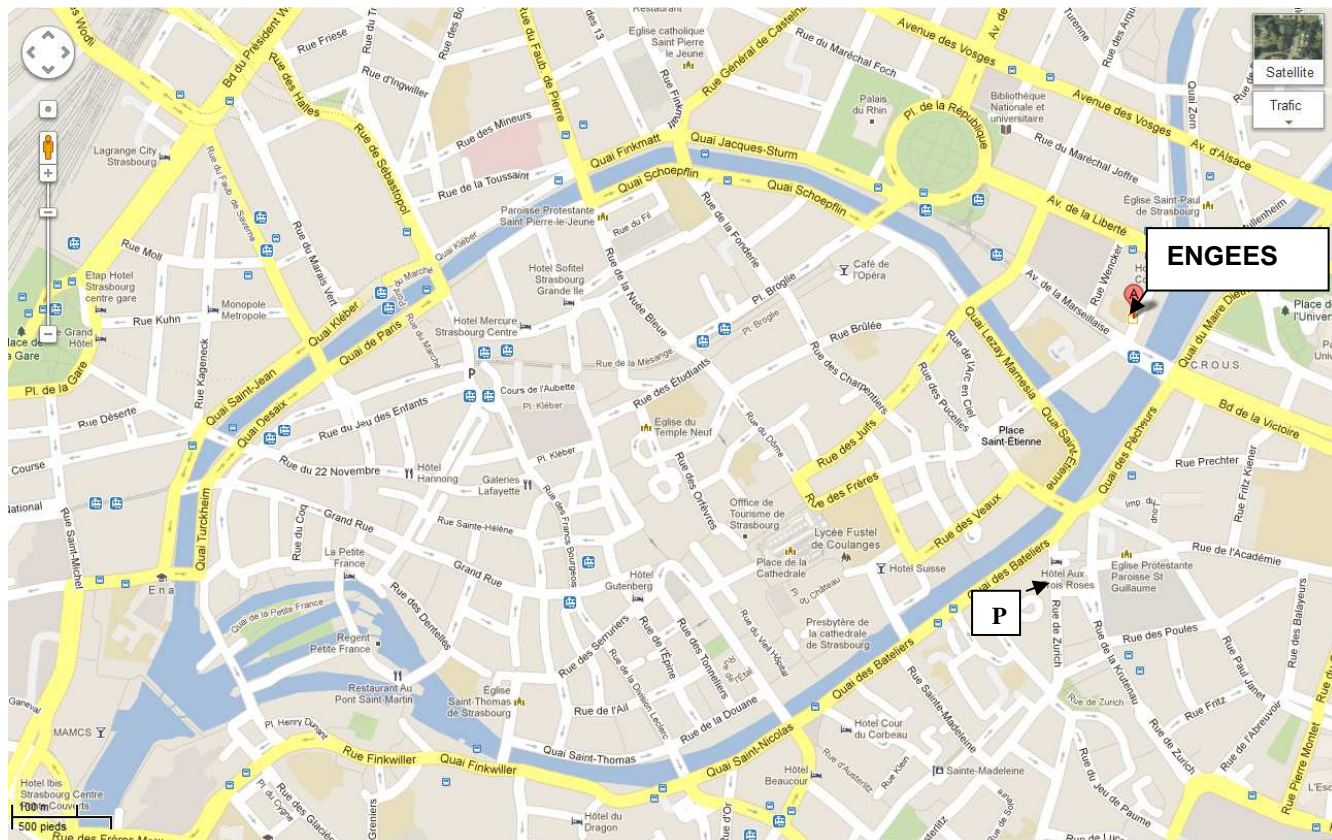
Lieu de la formation : dans les locaux de l'ENGEES, 1 Quai Koch à Strasbourg.

Horaires : les samedis de 8h30 à 12h30

Transports : si possible, privilégier le train à la voiture et le covoiturage à la voiture seul(e).

Depuis la gare SNCF : Tramway C direction « Neuhof Rodolphe Reuss », arrêt « Gallia » à 50 mètres de l'ENGEES, durée du trajet environ 15 minutes.

En voiture : utilisez les parkings relais Tram (stationnement difficile au centre-ville) ou le parking des bateliers (voir le plan d'accès ci-dessous)



Parking le plus proche : parking des bateliers (accès par la rue de Zurich).
Sinon parking payant par horodateur à proximité de l'ENGEES

Mentions légales : Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des stagiaires. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'ENGEES (adresse ci-dessus). Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Vous êtes susceptibles de recevoir des offres de formation de notre établissement. Si vous ne le souhaitez pas, cochez la case ci-contre